

Base de données sur le taux d'imposition des sociétés :

Canada et les provinces, de 1960 à 2005



Base de données sur le taux d'imposition
des sociétés :

Canada et les provinces, de 1960 à 2005

par

Sean A. Cahill

Agriculture et agroalimentaire Canada

Mars 2007

BASE DE DONNÉES SUR LE TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS : CANADA ET LES PROVINCES, DE 1960 À 2005

Mars 2007

Direction de la recherche et de l'analyse
Recherches stratégiques
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Sean A. Cahill

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2006

Tout point de vue exprimé, qu'il soit énoncé clairement, sous-entendu ou interprété à partir du contenu de la présente publication, ne reflète pas nécessairement la politique d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

AAC ne contrôle pas l'accessibilité des sites Internet mentionnés dans le présent rapport. C'est pourquoi il ne peut être tenu responsable des hyperliens défectueux ou sans suite. Les liens vers les sites Web sont fournis aux utilisateurs uniquement pour des raisons de commodité. AAC ne cautionne pas ces sites et n'est pas responsable de l'exactitude, de l'actualité ni de la fiabilité du contenu. Les utilisateurs doivent savoir que les informations accessibles sur les sites qui ne relèvent pas du gouvernement du Canada ne sont pas assujetties à la Loi sur les langues officielles.

Vous pouvez obtenir une version électronique des publications de la Direction de la recherche et de l'analyse sur Internet, à l'adresse suivante : www.agr.gc.ca/pol/index_f.php

Publication 10217F
ISBN 978-0-662-73315-7
Catalogue A38-4/9-2007F-PDF
Project 06-085-r

Aussi disponible en français sous le titre :

Corporate Income Tax Rate Database: Canada and the Provinces, 1960-2005

TABLE DE MATIÈRES

Sommaire	i
Introduction	1
Description des principaux éléments du taux d'imposition des sociétés au plan fédéral et provincial.....	2
Données sur le taux d'imposition des sociétés et calcul des taux combinés fédéraux-provinciaux	3
Conclusion	4
Annexe A : Tableaux de la base de données	A-1
Tableau A1 : Taux de l'impôt fédéral des sociétés, 1960 à 2005.....	A-2
Tableau A2 : Taux de base de l'impôt provincial des sociétés, de 1960 à 2005	A-3
Tableau A3 : Taux combiné fédéraux-provinciaux d'imposition des sociétés pour les fabricants et les transformateurs, par province, de 1960 à 2005	A-6
Sources de données.....	A-8

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 :</i>	L'effet combiné des éléments du taux fédéral d'imposition du revenu des sociétés et le taux d'imposition établi par l'Ontario	5
<i>Figure 2 :</i>	Les taux combiné fédéral-provincial d'imposition des sociétés en Ontario et au Québec : 1960-2005	5

S O M M A I R E

Le présent document se veut une description de la Base de données sur les taux d'imposition des sociétés pour le Canada et les provinces, de 1960 à 2005. La base de données comprend des taux pour plusieurs éléments de l'impôt des sociétés établi par le gouvernement fédéral (le taux de base, la surtaxe des sociétés, l'abattement de l'impôt fédéral et les crédits d'impôt sur les profits tirés de la fabrication et de la transformation) ainsi que les taux d'imposition des sociétés par province. Les données s'appliquent aux sociétés dont les activités sont principalement axées sur la fabrication et la transformation et, en général, ne s'appliquent pas aux autres types d'entreprises constituées en société ou non.

Le document montre également de quelle façon les taux combinés fédéraux provinciaux d'imposition du revenu peuvent être calculés pour chaque province, à l'aide de divers éléments. Les taux combinés pour l'Ontario et le Québec sont illustrés à titre d'exemples des tendances constatées depuis 1960.

Des tableaux de données sont fournis à la fin du document. Ils sont également offerts en format électronique.

Introduction

Le présent document se veut une description des éléments de la « Base de données sur les taux d'imposition des sociétés pour le Canada et les provinces, de 1960 à 2005 ». La base de données comprend des taux qui peuvent être utilisés pour calculer le taux fédéral et provincial de l'impôt des sociétés du secteur de la fabrication et de la transformation. Les données sur les taux sont illustrés dans les tableaux inclus dans le présent document ainsi qu'en format électronique.¹

Les séries chronologiques des taux d'imposition du revenu des sociétés fournis dans la base de données sont les seules à regrouper ces renseignements en un format unique accompagné de définitions cohérentes des renseignements au fil du temps.² D'autres séries chronologiques des taux d'imposition existent, mais elles ne portent pas sur une aussi longue période de temps et ne donnent pas autant de renseignements. Nous souhaitons que ces données seront utiles de nombreuses personnes et organisations et qu'elles contribueront valoriser davantage les analyses économiques axées sur l'incidence de l'impôt, le revenu après impôt et les autres questions économiques.

La prochaine section du présent document décrit les variables incluses dans la base de données ainsi que la formule qui peut être utilisée pour calculer les taux combinés fédéraux-provinciaux d'imposition du revenu des sociétés pour chacune des provinces. Les tableaux de données sont

1. *Les fichiers de données seront affichés dans une page Web du site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (<http://www.agr.gc.ca>). Si vous éprouvez des difficultés à consulter ces fichiers ou que vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la base de données, veuillez communiquer avec l'auteur à l'adresse suivante :*

*Édifice Sir John Carling, 6^e étage
Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario) K1A 0C5*

On peut aussi lui faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : cahills@agr.gc.ca

2. *Les données sur les taux sont tirées en grande partie de diverses publications de fondations fiscales canadiennes et les renseignements entrés dans la base de données ne sont donc pas nouveaux du fait que les données étaient offertes dans les bibliothèques et autres collections où ces publications sont gardées. En outre, d'autres sources, comme les documents de travail préparés pour le Comité technique sur l'imposition des entreprises du ministère des Finances Canada, entre 1996 et 1998, disposent de séries de données pour des années ou des périodes particulières et pour certains éléments, mais aucun de ces documents ne porte sur l'ensemble des taux d'imposition.*

fournis dans la dernière section avec les notes concernant ces renseignements. Les taux du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sont combinés à l'aide de la formule décrite dans la section précédente, pour calculer les séries chronologiques des taux provinciaux. Les tendances constatées pour certains de ces taux sont ensuite commentés.

Description des principaux éléments du taux d'imposition des sociétés au plan fédéral et provincial

Divers taux d'imposition sont établis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour les sociétés. La base de données à été produite dans un but précis, soit afin d'établir la dérivation des taux fédéraux-provinciaux d'imposition des sociétés dont les activités sont principalement axées sur la fabrication et la transformation.

Les principaux éléments du taux fédéral d'imposition des sociétés sont :

- le taux fédéral de base d'imposition des sociétés;
- le taux fédéral de la surtaxe des sociétés, qui au cours de certaines années a été appliqué au taux de base;
- le taux fédéral de dégrèvement d'impôt, qui réduit le taux fédéral de base d'imposition des sociétés, pour que les provinces puissent appliquer leurs propres taux d'imposition au revenu imposable des sociétés;
- le crédit d'impôt sur les profits tirés de la fabrication et de la transformation, qui constitue une réduction du taux de base de l'impôt fédéral des sociétés dont peuvent se prévaloir les sociétés qui tirent au moins 10 p.100 de leur revenu brut d'activités de fabrication et de transformation au Canada.

En plus des éléments fiscaux déclinés ci-dessus, chacune des provinces applique son propre taux d'imposition des sociétés au revenu imposable des sociétés dont le revenu provient de la province. Tout comme au niveau fédéral, les provinces fixent un taux particulier pour les sociétés actives dans la fabrication et la transformation (dans ce cas, un taux particulier autre que celui appliqué aux autres sociétés plutôt qu'un crédit). Lorsque ce taux existe, c'est celui dont il est question ici et non celui qui s'applique à d'autres types de sociétés. Dans tous les cas, le taux pour la catégorie de profit la plus élevée est choisi.

Le taux combiné fédéral-provincial qui est appliqué au revenu imposable réalisé par les fabricants et les transformateurs dans la province p est calculé comme suit.³

$$\Xi_{p,t} = (\kappa_t^{FC} - \psi_t^{FP}) (1 + \kappa_t^{FS}) - \psi_t^{FM} + \kappa_{p,t}^{PC}, \quad p = 1, 2, \dots, 10; t = 1960, 1961, \dots, 2005,$$

3. Entre 1969 et 1971, la surtaxe fédérale des sociétés a été appliquée au taux de base et par conséquent, au cours de ces années, la formule est différente et se lit comme suit :

$$\Xi_{p,t} = \kappa_t^{FC} (1 + \kappa_t^{FS}) - \psi_t^{FP} - \psi_t^{FM} + \kappa_{p,t}^{PC}.$$

ou : κ_t^{FC} : est le taux de base de l'impôt fédéral des sociétés dans l'année t , κ_t^{FS} est le taux de la surtaxe fédérale dans l'année t , ψ_t^{FP} est le taux d'abattement d'impôt fédéral dans l'année t , ψ_t^{FM} est le taux de crédit d'impôt fédéral sur les profits tirés de la fabrication et de la transformation t , et $\kappa_{p,t}^{PC}$ est le taux d'imposition des sociétés (pour fabrication et transformation) de la province p , «1» désigne la Colombie-Britannique, «2» désigne l'Alberta, entre autres, dans l'année t .

Le taux $\Xi_{p,t}$ est appliqué au revenu imposable des sociétés pour obtenir l'impôt exigible.⁴

Données sur le taux d'imposition des sociétés et calcul des taux combinés fédéraux-provinciaux

Les données sur l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés – c'est -à-dire pour les variables κ_t^{FC} , κ_t^{FS} , ψ_t^{FP} et ψ_t^{FM} – sont illustrées au tableau A1. Les données sur le taux d'imposition des sociétés pour les dix provinces, c'est -à-dire pour la variable $\kappa_{p,t}^{PC}$ – sont illustrées au tableau A2. Les données pour le taux fédéral-provincial combiné d'imposition des sociétés $\Xi_{p,t}$ calculé l'aide de la formule ci-dessus, sont illustrées au Tableau A3.⁵

Entre 1960 et 2005, le taux de base de l'impôt fédéral des sociétés est passé de 50 p.100 à 38 p.100 après une série de réductions qui ont débuté en 1971. Les plus importantes réductions (en points) ont été effectuées à la suite de l'adoption d'une loi en décembre 1987. Ces changements ont eu comme effet de diminuer le taux de base de 8 points entre 1986 et 1988.

Au cours des années entre 1969 et 2005, le gouvernement fédéral a imposé une surtaxe. Le taux le plus élevé de la surtaxe, soit 5 p.100, a été appliqué entre 1980 et 1982.

Le taux d'abattement d'impôt fédéral est demeuré stable depuis 1967, alors qu'il est passé de 9 p.100 à 10 p.100 de 1960 à 1966. Comme il est expliqué dans les notes du tableau 1, certaines différences existent entre les provinces au plan du taux d'abattement d'impôt jusqu'en 1967, mais par la suite, les effets de ce taux semblent avoir été les mêmes dans toutes les provinces.

Les dernières séries au tableau A1 illustrent le taux de crédit d'impôt sur les profits tirés de la fabrication et de la transformation. Depuis son entrée en vigueur en 1973, le taux a varié. Il a atteint son plus haut niveau, soit 9 p.100, en 1973, et son plus bas niveau, soit 2 p.100 en 1988.

L'effet combiné des éléments du taux fédéral d'imposition du revenu des sociétés est calculé comme suit :

$$\Xi_t^F = (\kappa_t^{FC} - \psi_t^{FP})(1 + \kappa_t^{FS}) - \psi_t^{FM}.$$

Les données pour Ξ_t^F sont illustrées à la figure 1, il s'agit des séries dites « fédérales ». Comme les chiffres le démontrent, les séries de réduction du taux de base de l'impôt fédéral des sociétés, entre 1960 et 2005, sont aussi exprimées dans le taux Ξ_t^F . En 2005, ce taux était de 22 p.100, soit 46 p.100 inférieur à ce qu'il était en 1960. Au cours de la période de 1960 à 2005, Ξ_t^F avait atteint un taux maximal de 41,5 p.100 en 1970-1971 et un taux minimal de 21,8 p.100 en 1994.

4. Il existe de nombreuses dispositions fiscales qui ne sont pas incluses dans les présentes données, y compris les crédits d'impôt offerts dans le cadre de certains programmes fédéraux et provinciaux. Par conséquent, l'impôt exigible pourrait être inférieur que le produit de la variable $\Xi_{p,t}$ et du revenu imposable d'une société au cours d'une année donnée. La dérivation d'un revenu imposable est une autre question qui n'est pas abordée ici.

5. Chacun des tableaux est offert en version électronique en format fichier «wks», c.-d. fichier tableur Lotus1-2-3 v.1.

En règle générale, les taux provinciaux de l'impôt des sociétés pour les fabricants et les transformateurs ($\kappa_{p,t}^{PC}$) n'ont pas suivi la tendance décelée pour Ξ_t^F . Toutes les provinces, sauf Québec et Terre-Neuve, avaient en 2005 des taux au moins aussi élevés qu'en 1960. Depuis le début des années 90, Terre-Neuve avait considérablement réduit ses taux d'imposition des sociétés. Bien que l'Île-du-Prince-Édouard (Î-P-É) ait fait à peu près la même chose, la province a éliminé le taux préférentiel pour les fabricants et les transformateurs.

Pour illustrer les tendances relatives et l'ampleur des taux Ξ_t^F and $\Xi_{p,t}^{PC}$, les données sur les taux d'imposition du revenu des sociétés sont aussi illustrées la figure 16.⁶ Comme l'illustre la figure, le taux d'imposition établi par l'Ontario, pour les sociétés dont les activités sont principalement axées sur la fabrication et la transformation, est demeuré plus ou moins constant entre 1960 et 2005. Par contre, le taux équivalent établi par Québec a été réduit considérablement en 1982 et en 1983, ce qui fait que relativement l'Ontario, les taux du Québec étaient de beaucoup inférieurs. Depuis 1985, le taux du Québec a augmenté plusieurs fois, mais est demeuré inférieur celui de l'Ontario.

Les données pour les taux combinés fédéral-provincial d'imposition des sociétés dont les activités sont principalement axées sur la fabrication et la transformation en Ontario et au Québec, soit le taux $\Xi_{p,t}$ – sont illustrées à la figure 2. Pour les deux provinces, ce taux a eu tendance à baisser au fil du temps, en Ontario le taux de 2005 était de 34 p.100 inférieur à celui de 1960 et, au Québec, la réduction pour la même période a été de 38 p.100.

Conclusion

Pris ensemble, la description des éléments du taux d'imposition du revenu des sociétés, la dérivation des taux combinés d'imposition des sociétés et les schémas devraient permettre aux utilisateurs de la base de données de comprendre la nature de ces données. Les figures 1 et 2, bien qu'axées sur l'Ontario et le Québec, illustrent la mesure dans laquelle les taux d'imposition des sociétés ont fluctué à la fois à l'intérieur des provinces et entre les provinces au fil du temps.

Les utilisateurs doivent se rappeler que ces données s'appliquent uniquement aux sociétés dont les activités sont principalement axées sur la fabrication et la transformation. Les taux d'imposition du revenu pour d'autres types de sociétés, comme les entreprises non constituées en corporation et les petites entreprises, diffèrent normalement des taux présentés dans le présent document.

6. Les provinces de l'Ontario et du Québec représentent elles deux environ les trois quarts de la livraison et de la vente manufacturière au Canada, et par conséquent les mouvements des taux d'imposition des sociétés dans ces provinces sont importants pour déterminer le taux moyen provincial d'imposition des sociétés au Canada.

Figure 1. L'effet combiné des éléments du taux fédéral d'imposition du revenu des sociétés et le taux d'imposition établi par l'Ontario et par Québec : 1960-2005*

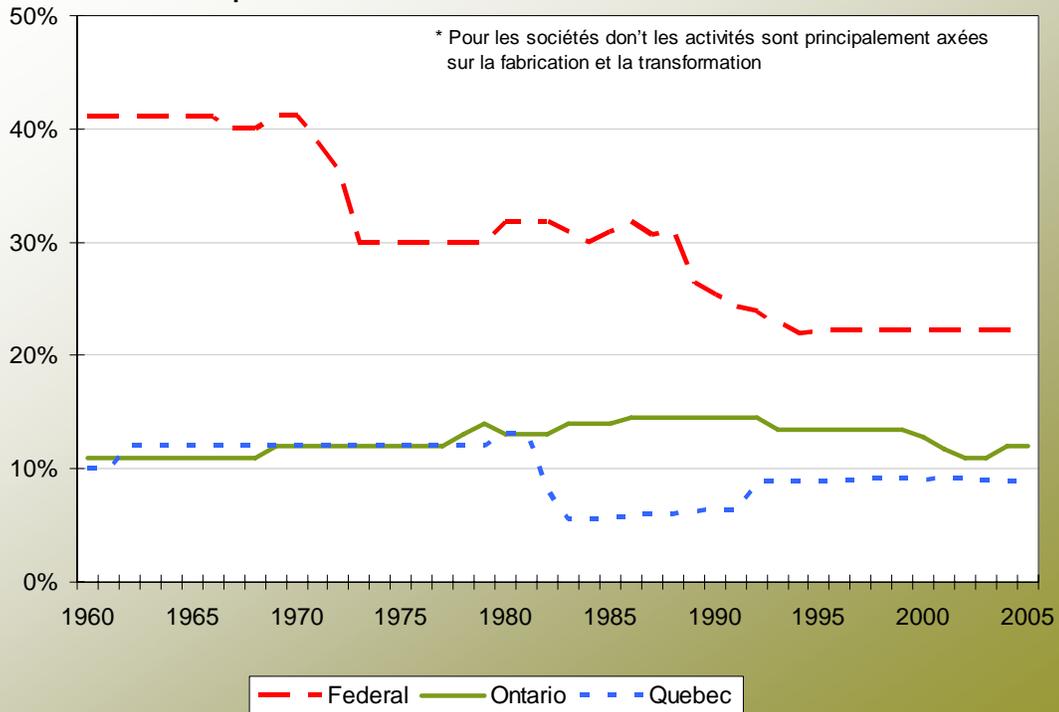
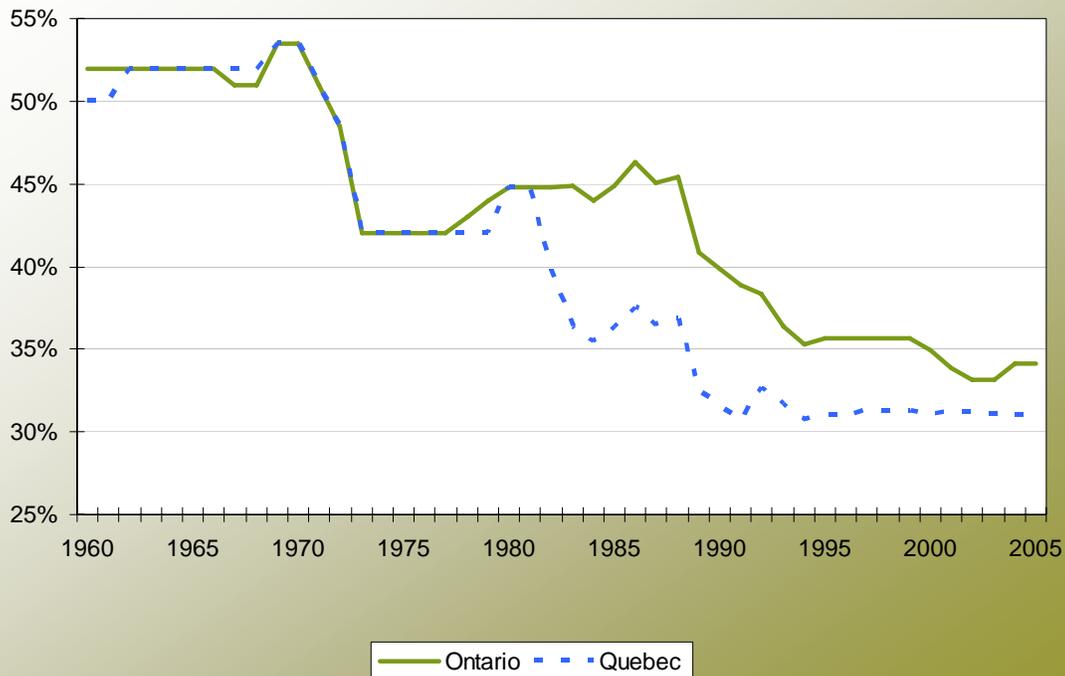


Figure 2. Les taux combiné fédéral-provincial d'imposition des sociétés en Ontario et au Québec : 1960-2005*



ANNEX A

Tableaux de la base de données

Tableau A1: Taux de l'impôt fédéral des sociétés, de 1960 à 2005

Année	Taux de base de sociétés (a,b,c,d)	Surtaxe (e)	Impôt fédéral abatement (f,g,h)	Crédits sur les profits des fabricants et des transformateurs (i,j)
1960	50.0 %	0.0 %	9.0 %	0.0 %
1961	50.0 %	0.0 %	9.0 %	0.0 %
1962	50.0 %	0.0 %	9.0 %	0.0 %
1963	50.0 %	0.0 %	9.0 %	0.0 %
1964	50.0 %	0.0 %	9.0 %	0.0 %
1965	50.0 %	0.0 %	9.0 %	0.0 %
1966	50.0 %	0.0 %	9.0 %	0.0 %
1967	50.0 %	0.0 %	10.0 %	0.0 %
1968	50.0 %	0.0 %	10.0 %	0.0 %
1969	50.0 %	3.0 %	10.0 %	0.0 %
1970	50.0 %	3.0 %	10.0 %	0.0 %
1971	48.3 %	1.5 %	10.0 %	0.0 %
1972	46.5 %	0.0 %	10.0 %	0.0 %
1973	49.0 %	0.0 %	10.0 %	9.0 %
1974	48.0 %	0.0 %	10.0 %	8.0 %
1975	47.0 %	0.0 %	10.0 %	7.0 %
1976	46.0 %	0.0 %	10.0 %	6.0 %
1977	46.0 %	0.0 %	10.0 %	6.0 %
1978	46.0 %	0.0 %	10.0 %	6.0 %
1979	46.0 %	0.0 %	10.0 %	6.0 %
1980	46.0 %	5.0 %	10.0 %	6.0 %
1981	46.0 %	5.0 %	10.0 %	6.0 %
1982	46.0 %	5.0 %	10.0 %	6.0 %
1983	46.0 %	2.5 %	10.0 %	6.0 %
1984	46.0 %	0.0 %	10.0 %	6.0 %
1985	46.0 %	2.5 %	10.0 %	6.0 %
1986	46.0 %	5.0 %	10.0 %	6.0 %
1987	45.5 %	3.0 %	10.0 %	6.0 %
1988	42.0 %	3.0 %	10.0 %	2.0 %
1989	38.0 %	3.0 %	10.0 %	2.5 %
1990	38.0 %	3.0 %	10.0 %	3.5 %
1991	38.0 %	3.0 %	10.0 %	4.5 %
1992	38.0 %	3.0 %	10.0 %	5.0 %
1993	38.0 %	3.0 %	10.0 %	6.0 %
1994	38.0 %	3.0 %	10.0 %	7.0 %
1995	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %

Tableau A1: Taux de l'impôt fédéral des sociétés, de 1960 à 2005

Année	Taux de base de sociétés (a,b,c,d)	Surtaxe (e)	Impôt fédéral abatement (f,g,h)	Crédits sur les profits des fabricants et des transformateurs (i,j)
1996	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %
1997	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %
1998	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %
1999	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %
2000	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %
2001	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %
2002	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %
2003	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %
2004	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %
2005	38.0 %	4.0 %	10.0 %	7.0 %

Notes sur les données, tableau A1

- (a) Ces données expriment des taux maximaux, c.-à-d. pour les sociétés dans la catégorie de profit la plus élevée.
- (b) Entre le 1er juillet 1971 et le 31 décembre 1971, le taux normal d'impôt tdes sociétés a été réduit de 7 p.100 - voir l'Association canadienne d'études fiscales (ACEF) (1974, p. 70-71).
- (c) Pour 1987 et 1988, les taux d'impôt des sociétés sont calculés pour une année civile, selon différents taux pour les périodes du 1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre - voir ACEF (1989, p. 10:17, Tableau 10.6).
- (d) Le budget fédéral 2000 comportait un « Plan quinquennal de réduction des impôts » qui a réduit le taux d'impôt fédéral des sociétés de 28 % à 21 p. % (31 % et 38 % respectivement avant l'abattement d'impôt fédéral. Cela a été fait par une réduction de 1 point en 2001 et de 2 points en 2002, 2003 et 2004) -- voir ministère des Finances (MF) (2000). Les fabricants et les transformateurs n'ont pas vu de réduction de leur taux du fait qu'ils étaient déjà imposés à un taux tacite de 21 % --MF (2001).
Note : Dans le cadre du Plan de réduction des impôts, le taux de base est demeuré inchangé. Au lieu, les réductions ont été appliquées en tant que «réduction fiscale générale» déduite de la même façon que celle utilisée pour les fabricants et les transformateurs, par exemple. Voir p.7 de T2 - Déclaration de revenus des sociétés, 2005
- (e) La surtaxe fédérale, imposée de 1969 à 1971, est appliquée au taux normal, c.-à-d. qu'avec un taux normal de 50 % et une surtaxe de 3 %, le taux augmente de $0,5 \times (1,03) = 51,5 \%$ - voir ACEF (1971, p. 75). Pour 1980 et les années subséquentes, la surtaxe est appliquée après que le 10 p.100 de l'abattement fiscal fédéral a été réduit, par exemple, pour 1980, avec un taux normal de 46 %, un taux d'abattement de 10 % et une surtaxe de 3 %, le taux est $(0,46-0,1) \times (1,05) = 37,8 \%$. - Pour 1985, une surtaxe de 5 % a été imposée à partir du 1er juillet. En présumant que le revenu est également réparti au cours de l'année, on obtient un taux annuel moyen de 2,5 % - voir ACEF (1985, p. 124). Le 1er janvier 1987, le taux de surtaxe a été réduit à 3 % - voir ACEF (1988, p. 7:42). Le budget fédéral de 1995 a augmenté la surtaxe à 4 %. Il est calculé à partir du taux normal après le dégrèvement provincial, mais avant que ne soit faite la réduction pour le fabricant - voir ACEF (1995, p. 4:2).
- (f) Entre 1960 et 1966, Québec a tiré parti d'une disposition permettant d'accroître le taux de dégrèvement à 10 % au lieu des subventions fédérales aux universités de la province - voir ACEF (1963, p. 34). Cela est exprimé dans les données sur les taux combinés pour Québec (voir tableau 3).
- (g) De 1941 à 1966, dans le cadre d'un système de «loyer fiscal», les provinces ont reçu une partie fixe des revenus fiscaux fédéraux; seules l'Ontario et le Québec recouvaient leur propre impôt des sociétés au cours de cette période. Pour les années fiscales de 1962 à 1966, le système de «loyer fiscal» a été remplacé par un système de recouvrement des impôts où les provinces fixaient un impôt aussi élevé que le taux normal d'abattement de 9 %. Au cours de cette période, seules l'Ontario, le Québec, la Saskatchewan et le Manitoba ont fixé des taux plus élevés que 9 %, le Québec recevant un taux d'abattement de 10 %. ACEF (1963, p. 34).
- (h) En 1967, le gouvernement fédéral a augmenté le taux d'abattement à 10 % pour toutes les provinces et a éliminé les subventions aux universités. Par la suite, toutes les provinces ont augmenté leurs taux à au moins 10 %, Terre-Neuve, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan l'ont augmenté à 11 % et le Québec est demeuré à 12 % - voir ACEF (1967, p. 59). Cette mesure a duré du 1er avril 1967 au 31 mars 1972 - voir ACEF (1971, p. 75).
- (i) Depuis le 1er janvier 1973, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du gouvernement fédéral, un crédit d'impôt est déductible de l'impôt fédéral payable pour les sociétés qui engrangent des profits issus de la fabrication ou de la transformation (Lahey (1984, p. 210)), ACEF (1975b, p. 75). Cette disposition visait à [traduction] «créer un taux d'impôt effectif de 40 p. 264)).
- (j) Le taux de crédit pour les profits issus de la fabrication et de la transformation a été changé à 3 % en 1989, à 4 % en 1990, à 5 % en 1991, à 6 % en 1992 et à 7 % en 1993. Ces taux sont établis sur la différence entre le «taux effectif fédéral» et le «taux effectif de fabrication et de transformation» - voir CCH (1995, p. 576, paragraphe 9310). Du fait que les changements aux taux entraient en vigueur le 1er juillet de chaque année et si nous présumons que le revenu imposable était également réparti au cours de l'année, les taux moyens de 1990 à 1993 sont 3,5 %, 4,5 %, 5,5 % et 6,5 % respectivement.

Tableau A2: Taux de base de l'impôt provincial des sociétés, de 1960 à 2005

Année	Taux d'imposition des sociétés par province (a) :									
	Colombie-Britannique	Alberta (b,c,d)	Saskatchewan	Manitoba	Ontario (e)	Québec (f)	Nouveau-Brunswick (g)	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard (i)	Terre-Neuve-Labrador (h)
1960	9.0 %	9.0 %	10.0 %	10.0 %	11.0 %	10.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %
1961	9.0 %	9.0 %	10.0 %	10.0 %	11.0 %	10.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %
1962	9.0 %	9.0 %	10.0 %	10.0 %	11.0 %	12.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %
1963	9.0 %	9.0 %	10.0 %	10.0 %	11.0 %	12.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %
1964	9.0 %	9.0 %	10.0 %	10.0 %	11.0 %	12.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %
1965	9.0 %	9.0 %	10.0 %	10.0 %	11.0 %	12.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %
1966	9.0 %	9.0 %	10.0 %	10.0 %	11.0 %	12.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %	9.0 %
1967	10.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	11.0 %	12.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	12.0 %
1968	10.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	11.0 %	12.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	12.0 %
1969	10.0 %	10.5 %	10.0 %	13.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	13.0 %
1970	10.0 %	11.0 %	10.0 %	13.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	13.0 %
1971	10.0 %	11.0 %	10.0 %	13.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	13.0 %
1972	10.0 %	11.0 %	11.0 %	13.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	13.0 %
1973	12.0 %	11.0 %	12.0 %	13.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	13.0 %
1974	12.0 %	11.0 %	12.0 %	13.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	13.0 %
1975	13.0 %	11.0 %	12.0 %	13.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	10.0 %	10.0 %	13.0 %
1976	15.0 %	11.0 %	12.0 %	15.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	12.0 %	10.0 %	14.0 %
1977	15.0 %	11.0 %	14.0 %	15.0 %	12.0 %	12.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	14.0 %
1978	15.0 %	11.0 %	14.0 %	15.0 %	13.0 %	12.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	14.0 %
1979	15.0 %	11.0 %	14.0 %	15.0 %	14.0 %	12.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	14.0 %
1980	15.0 %	11.0 %	14.0 %	15.0 %	13.0 %	13.0 %	12.0 %	12.0 %	10.0 %	15.0 %
1981	16.0 %	11.0 %	14.0 %	15.0 %	13.0 %	13.0 %	14.0 %	13.0 %	10.0 %	15.0 %
1982	16.0 %	11.0 %	14.0 %	15.0 %	13.0 %	8.0 %	14.0 %	15.0 %	10.0 %	16.0 %

Tableau A9: Taux de base de l'impôt provincial des sociétés, de 1960 à 2005

Année	Taux d'imposition des sociétés par province (a) :									
	Colombie-Britannique	Alberta (b,c,d)	Saskatchewan	Manitoba	Ontario (e)	Québec (f)	Nouveau-Brunswick (g)	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard (i)	Terre-Neuve-Labrador (h)
1983	16.0 %	11.0 %	14.0 %	16.0 %	14.0 %	5.5 %	14.0 %	15.0 %	10.0 %	16.0 %
1984	16.0 %	11.0 %	16.0 %	16.0 %	14.0 %	5.5 %	15.0 %	15.0 %	10.0 %	16.0 %
1985	16.0 %	6.5 %	16.0 %	16.0 %	14.0 %	5.5 %	15.0 %	15.0 %	10.0 %	16.0 %
1986	16.0 %	5.0 %	17.0 %	17.0 %	14.5 %	5.8 %	15.0 %	15.0 %	10.0 %	16.0 %
1987	15.0 %	8.0 %	17.0 %	17.0 %	14.5 %	5.9 %	15.0 %	15.0 %	15.0 %	16.0 %
1988	14.0 %	9.0 %	17.0 %	17.0 %	14.5 %	5.9 %	16.0 %	15.0 %	15.0 %	16.0 %
1989	14.0 %	9.0 %	15.0 %	17.0 %	14.5 %	6.2 %	16.0 %	15.0 %	15.0 %	16.5 %
1990	14.0 %	6.8 %	15.0 %	17.0 %	14.5 %	6.3 %	16.0 %	16.0 %	15.0 %	17.0 %
1991	15.0 %	6.0 %	15.0 %	17.0 %	14.5 %	6.3 %	17.0 %	16.0 %	15.0 %	17.0 %
1992	16.0 %	6.0 %	17.0 %	17.0 %	14.5 %	8.9 %	17.0 %	16.0 %	15.0 %	17.0 %
1993	16.5 %	12.4 %	17.0 %	17.0 %	13.5 %	8.90 %	17.0 %	16.0 %	7.5 %	7.5 %
1994	16.5 %	14.5 %	17.0 %	17.0 %	13.5 %	8.90 %	17.0 %	16.0 %	7.5 %	7.5 %
1995	16.5 %	14.5 %	17.0 %	17.0 %	13.5 %	8.90 %	17.0 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
1996	16.5 %	14.5 %	17.0 %	17.0 %	13.5 %	8.90 %	17.0 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
1997	16.5 %	14.5 %	17.0 %	17.0 %	13.5 %	9.15 %	17.0 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
1998	16.5 %	14.5 %	17.0 %	17.0 %	13.5 %	9.15 %	17.0 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
1999	16.5 %	14.5 %	17.0 %	17.0 %	13.5 %	9.13 %	17.0 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
2000	16.5 %	14.5 %	17.0 %	17.0 %	12.82 %	9.01 %	17.0 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
2001	16.5 %	13.75 %	10.0 %	17.0 %	11.75 %	9.04 %	16.0 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
2002	13.5 %	13.1 %	10.0 %	16.5 %	11.0 %	9.04 %	15.3 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
2003	13.5 %	12.6 %	10.0 %	16.0 %	11.0 %	8.93 %	13.0 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
2004	13.5 %	11.8 %	10.0 %	15.5 %	12.0 %	8.90 %	13.0 %	16.0 %	7.5 %	5.0 %
2005	12.0 %	11.5 %	10.0 %	15.0 %	12.0 %	8.90 %	13.0 %	16.0 %	16.0 %	5.0 %

Notes sur les données, tableau A2

- (a) Tous les taux provinciaux sont ceux qui s'appliquent aux fabricants et aux transformateurs où ils existent, autrement il s'agit de taux de base. Dans tous les cas, les taux s'appliquent aux sociétés dans la catégorie des profits les plus élevés.
- (b) L'Alberta a augmenté son taux d'imposition des sociétés à 11 p.100 (de 10 %) à partir du 1er juillet 1969. Le taux de 1969 est calculé en présumant que le revenu imposable est également réparti au cours de l'année.
- (c) À partir du 1er avril 1985, l'Alberta a adopté un nouveau taux pour les fabricants et les transformateurs, exprimé ici pour 1985 et les années ultérieures. Le taux annuel est calculé en présumant que le revenu imposable est également réparti au cours de l'année - voir l'Association canadienne d'études fiscales (ACEF) (1985, p. 129).
- (d) En 1987 et par la suite, l'Alberta a apporté une série de changements au taux des fabricants et des transformateurs :
- augmentation à 9 % en 1987, en vigueur le 1er avril 1987; voir ACEF (1987-88, p. 7:45)
 - une diminution à 6 % en 1990, en vigueur le 1er avril 1990; voir ACEF (1991, p. 7:31)
 - augmentation à 14,5 % en 1993, en vigueur le 1er janvier 1993; voir ACEF (1993, p. 7:38)
 - une diminution à 13.75% en 2001, en vigueur le 1er janvier 2001?; voir ACEF (2001, p. 4:6)
 - une diminution à 13% en 2002, en vigueur le 1er avril 2002; voir ACEF (2002, p. 4:4)
 - une diminution à 12.5% en 2003, en vigueur le 1er avril 2003; voir ACEF (2003, p. 4:5) - une diminution à 11.5% 2004, en vigueur le 1er avril 2004; voir ACEF (2004, p. 4:6, 4:8) Pour les cas où le changement de taux entre en vigueur le 1er avril, le taux illustré dans le tableau constitue une moyenne pondérée, calculée en présumant que le revenu imposable est également réparti au cours de l'année.
- (e) En 1980 et par la suite, le taux de l'Ontario s'applique aux fabricants et aux transformateurs - voir ACEF (1981, p. 100), ACEF (1983, p. 113), ACEF (1985, p. 129), ACEF (1987, p. 10:22-10:23), ACEF (1989, p. 10:23).
- (f) En 1982 et par la suite, le taux du Québec s'applique aux fabricants et aux transformateurs; certaines années incluent les effets de la surtaxe prélevée par le gouvernement du Québec et tous les taux sont pour l'année civile lorsque plus d'un seul taux s'applique à une année civile, par exemple, un pour janvier à juin et un autre pour juillet à décembre - voir ACEF (1983, p. 113-114), ACEF (1985, p. 128), ACEF (1987, p. 10:21-10:22), ACEF (1989, p. 10:22).
- (g) Le Nouveau-Brunswick a réduit le taux pour les fabricants et les transformateurs ACEF (2002, p. 4:4) à 14,5 %, à partir du 1er juillet 2002 - voir ACEF (1989, p. 4:4). Une moyenne pondérée du taux au 30 juin (16 %) et à partir du 1er juillet et par la suite (14,5 %).
- (i) En 2005, l'Île-du-Prince-Édouard a éliminé le taux préférentiel pour les fabricants et les transformateurs - voir BDO (2005).

Table A3: Taux combinés fédéraux-provinciaux d'imposition des sociétés pour les fabricants et les transformateurs, par province, de 1960 à 2005

Année	Taux combinés d'imposition des sociétés pour les fabricants et les transformateurs par province (a):									
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec (c)	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard (i)	Terre-Neuve-Labrador (h)
1960	50.0 %	50.0 %	51.0 %	51.0 %	52.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %
1961	50.0 %	50.0 %	51.0 %	51.0 %	52.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %
1962	50.0 %	50.0 %	51.0 %	51.0 %	52.0 %	52.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %
1963	50.0 %	50.0 %	51.0 %	51.0 %	52.0 %	52.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %
1964	50.0 %	50.0 %	51.0 %	51.0 %	52.0 %	52.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %
1965	50.0 %	50.0 %	51.0 %	51.0 %	52.0 %	52.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %
1966	50.0 %	50.0 %	51.0 %	51.0 %	52.0 %	52.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %
1967	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	51.0 %	52.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	52.0 %
1968	50.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	51.0 %	52.0 %	50.0 %	50.0 %	50.0 %	52.0 %
1969 (b)	51.5 %	52.0 %	51.5 %	54.5 %	53.5 %	53.5 %	51.5 %	51.5 %	51.5 %	54.5 %
1970 (b)	51.5 %	52.5 %	51.5 %	54.5 %	53.5 %	53.5 %	51.5 %	51.5 %	51.5 %	54.5 %
1971 (b)	49.0 %	50.0 %	49.0 %	52.0 %	51.0 %	51.0 %	49.0 %	49.0 %	49.0 %	52.0 %
1972	46.5 %	47.5 %	47.5 %	49.5 %	48.5 %	48.5 %	46.5 %	46.5 %	46.5 %	49.5 %
1973	42.0 %	41.0 %	42.0 %	43.0 %	42.0 %	42.0 %	40.0 %	40.0 %	40.0 %	43.0 %
1974	42.0 %	41.0 %	42.0 %	43.0 %	42.0 %	42.0 %	40.0 %	40.0 %	40.0 %	43.0 %
1975	43.0 %	41.0 %	42.0 %	43.0 %	42.0 %	42.0 %	40.0 %	40.0 %	40.0 %	43.0 %
1976	45.0 %	41.0 %	42.0 %	45.0 %	42.0 %	42.0 %	40.0 %	42.0 %	40.0 %	44.0 %
1977	45.0 %	41.0 %	44.0 %	45.0 %	42.0 %	42.0 %	42.0 %	42.0 %	40.0 %	44.0 %
1978	45.0 %	41.0 %	44.0 %	45.0 %	43.0 %	42.0 %	42.0 %	42.0 %	40.0 %	44.0 %
1979	45.0 %	41.0 %	44.0 %	45.0 %	44.0 %	42.0 %	42.0 %	42.0 %	40.0 %	44.0 %
1980	46.8 %	42.8 %	45.8 %	46.8 %	44.8 %	44.8 %	43.8 %	44.8 %	41.8 %	46.8 %
1981	47.8 %	42.8 %	45.8 %	46.8 %	44.8 %	44.8 %	45.8 %	44.8 %	41.8 %	46.8 %
1982	47.8 %	42.8 %	45.8 %	46.8 %	44.8 %	39.8 %	45.8 %	46.8 %	41.8 %	47.8 %
1983	46.9 %	41.9 %	44.9 %	46.9 %	44.9 %	36.4 %	44.9 %	45.9 %	40.9 %	46.9 %

Table A3: Taux combinés fédéraux-provinciaux d'imposition des sociétés pour les fabricants et les transformateurs, par province, de 1960 à 2005

Année	Taux combinés d'imposition des sociétés pour les fabricants et les transformateurs par province (a):									
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec (c)	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard (i)	Terre-Neuve-Labrador (h)
1984	46.0 %	41.0 %	46.0 %	46.0 %	44.0 %	35.5 %	45.0 %	45.0 %	40.0 %	46.0 %
1985	46.9 %	37.4 %	46.9 %	46.9 %	44.9 %	36.4 %	45.9 %	45.9 %	40.9 %	46.9 %
1986	47.8 %	36.8 %	48.8 %	48.8 %	46.3 %	37.6 %	46.8 %	46.8 %	41.8 %	47.8 %
1987	45.6 %	38.6 %	47.6 %	47.6 %	45.1 %	36.5 %	45.6 %	45.6 %	45.6 %	46.6 %
1988	45.0 %	40.0 %	48.0 %	48.0 %	45.5 %	36.9 %	47.0 %	46.0 %	46.0 %	47.0 %
1989	40.3 %	35.3 %	41.3 %	43.3 %	40.8 %	32.5 %	42.3 %	41.3 %	41.3 %	42.8 %
1990	39.3 %	32.1 %	40.3 %	42.3 %	39.8 %	31.7 %	41.3 %	41.3 %	40.3 %	42.3 %
1991	39.3 %	30.3 %	39.3 %	41.3 %	38.8 %	30.7 %	41.3 %	40.3 %	39.3 %	41.3 %
1992	39.8 %	29.8 %	40.8 %	40.8 %	38.3 %	32.7 %	40.8 %	39.8 %	38.8 %	40.8 %
1993	39.3 %	35.2 %	39.8 %	39.8 %	36.3 %	31.7 %	39.8 %	38.8 %	30.3 %	30.3 %
1994	38.3 %	36.3 %	38.8 %	38.8 %	35.3 %	30.7 %	38.8 %	37.8 %	29.3 %	29.3 %
1995	38.6 %	36.6 %	39.1 %	39.1 %	35.6 %	31.0 %	39.1 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
1996	38.6 %	36.6 %	39.1 %	39.1 %	35.6 %	31.0 %	39.1 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
1997	38.6 %	36.6 %	39.1 %	39.1 %	35.6 %	31.3 %	39.1 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
1998	38.6 %	36.6 %	39.1 %	39.1 %	35.6 %	31.3 %	39.1 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
1999	38.6 %	36.6 %	39.1 %	39.1 %	35.6 %	31.3 %	39.1 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
2000	38.6 %	36.6 %	39.1 %	39.1 %	34.9 %	31.1 %	39.1 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
2001	38.6 %	35.9 %	32.1 %	39.1 %	33.9 %	31.2 %	38.1 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
2002	35.6 %	35.2 %	32.1 %	38.6 %	33.1 %	31.2 %	37.4 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
2003	35.6 %	34.7 %	32.1 %	38.1 %	33.1 %	31.1 %	35.1 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
2004	35.6 %	33.9 %	32.1 %	37.6 %	34.1 %	31.0 %	35.1 %	38.1 %	29.6 %	27.1 %
2005	34.1 %	33.6 %	32.1 %	37.1 %	34.1 %	31.0 %	35.1 %	38.1 %	38.1 %	27.1 %

NOTES

- a) Les taux combinés sont calculés en appliquant la formule suivante aux données du tableau 1 et du tableau 2 :

$$\text{taux combiné} = (\text{taux fédéral de base-taux d'abattement de l'impôt fédéral}) * (1 + (\text{taux de surcharge fédérale})) - (\text{taux du crédit fédéral aux fabricants et transformateurs}) + (\text{taux provincial pour les fabricants et transformateurs}) - (\text{fédéral manu/processor credit rate}) + (\text{provincial rate for manu/processors})$$
- (b) De 1969 à 1971, la surtaxe fédérale des sociétés était appliquée au taux de base, donc la formule était la suivante :

$$\text{taux combiné} = \text{taux fédéral de base} * (1 + (\text{taux de surcharge fédérale})) - (\text{taux d'abattement de l'impôt fédéral}) - (\text{taux du crédit fédéral aux fabricants et transformateurs}) + (\text{taux provincial pour les fabricants et transformateurs}) - (\text{fédéral manu/processor credit rate}) + (\text{provincial rate for manu/processors})$$
- (c) Pour le Québec, le taux combiné pour 1960 à 1966 représente un taux d'abattement de l'impôt fédéral plus élevé (par un point de pourcentage) - voir note (f) au tableau 1.

SOURCES DES DONNÉES

- Arnold, B.J., D.K. McNair and F.L. Young - eds (1986). *Taxation of Corporations and Shareholders: Cases and Materials*, Toronto: Carswell.
- BDO(2005). "2005 Prince Edward Island Budget Report", BDO Dunwoody LLP, April web page at url: www.bdo.ca
- ACEF (1963). *Provincial Finances: 1963*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1967). *Provincial Finances: 1967*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1971). *Provincial and Municipal Finances*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1972). *The National Finances: 1972-73*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF(1974). *The National Finances: 1973-74*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1975a). *The National Finances: 1974-75*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1975b). *Provincial and Municipal Finances: 1975*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1977a). *The National Finances: 1976-77*, Toronto: Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1977b). *Provincial and Municipal Finances: 1977*, Toronto: Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1979). *Provincial and Municipal Finances: 1979*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1981). *Provincial and Municipal Finances: 1981*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1983). *Provincial and Municipal Finances: 1983*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1985). *Provincial and Municipal Finances: 1985*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1988). *The National Finances: 1987-88*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales
- ACEF (1989). *Provincial and Municipal Finances: 1989*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1990). *The National Finances: 1990*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1991). *The National Finances: 1991*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1992). *The National Finances: 1992*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1993). *The National Finances: 1993*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1994). *The National Finances: 1994*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1995). *Finances of the Nation: 1995*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1996). *Finances of the Nation: 1996*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1997). *Finances of the Nation: 1996*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.

- ACEF (1998). Finances of the Nation: 1998, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (1999). Finances of the Nation: 1999, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (2000). Finances of the Nation: 2000, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (2001). Finances of the Nation: 2001, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (2002). Finances of the Nation: 2002, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (2003). Finances of the Nation: 2003, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (2004). Finances of the Nation: 2004, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- ACEF (2005). Finances of the Nation: 2005, Toronto, Association canadienne d'études fiscales.
- CCH(1995). Canadian Master Tax Guide: A Guide to Canadian Income Tax, 50th Edition, North York: CCH Canadian Ltd.
- MF(2000). «Budget 2000 - Plan budgétaire, chapitre 4 : Plan quinquennal de réduction des impôts», ministère des Finances Canada.
- MF(2001). «Budget 2001 - Plan budgétaire, Annexe 2 : Le point sur les allègements de l'impôt sur le revenu destinés aux Canadiens », ministère des Finances Canada.
- Lahey, K.A.(1984). Corporate Taxation, Toronto: Emond Montgomery Publications.